



**n° 226**  
**2 février**  
**2018**

---

*Pages 5723*  
*à 5730*

**UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

Le recueil des actes administratifs est consultable aux services centraux de l'université (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université ([www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html](http://www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html)).

Les délibérations et arrêtés publiés peuvent être consultés dans leur intégralité aux services centraux (Technoforum – secrétariat général – porte 212).

## TABLE DES MATIÈRES

<b>ARRÊTÉS.....</b>	<b>5725</b>
Arrêté n° 2018-20 du 29 janvier 2018 abrogeant l'arrêté n° 2016-584 du 29 septembre 2016 portant délégation de signature non financière (Pascal Génot – MRIP).....	5725
Arrêté n° 2018-21 du 29 janvier 2018 abrogeant l'arrêté n° 2016-585 du 29 septembre 2016 portant délégation de signature non financière (Alexandra BODIN – MRIP).....	5725
Arrêté n° 2018-22 du 29 janvier 2018 portant délégation de signature non financière (Pascal Génot-POI).....	5726
Arrêté n° 2018-24 du 25 janvier 2018 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences, technologies, santé mention mathématiques et applications (MIX).....	5727
Arrêté n° 2018-33 du 25 janvier 2018 portant attribution de prix en nature dans le cadre du concours Cordées entrepreneuriat bac -5+5 du Pôle orientation insertion.....	5727
Arrêté n° 2018-34 du 25 janvier 2018 portant attribution de prix en nature dans le cadre du concours Cordées Doctorants du Pôle orientation insertion.....	5728

**ARRÊTÉS****Arrêté n° 2018-20 du 29 janvier 2018 abrogeant l'arrêté n° 2016-584 du 29 septembre 2016 portant délégation de signature non financière (Pascal Génot – MRIP)****LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu l'arrêté n° 2016-584 du 29 septembre 2016 portant délégation de signature non financière (Pascal GENOT – MRIP),  
Vu la délibération n° 2017-12-18-8-2 : Création du Pôle orientation insertion et approbation de ses statuts,

**ARRÊTE****Article 1 :**

L'arrêté n° 2016-584 du 29 septembre 2016 portant délégation de signature non financière à Pascal GENOT, co-directeur par intérim de la maison de la réussite et de l'insertion professionnelle, est abrogé.

**Article 2 :**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 29 janvier 2018.

Le président  
Jean-Marc Ogier

**Arrêté n° 2018-21 du 29 janvier 2018 abrogeant l'arrêté n° 2016-585 du 29 septembre 2016 portant délégation de signature non financière (Alexandra BODIN – MRIP)****LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu l'arrêté n° 2016-585 du 29 septembre 2016 portant délégation de signature non financière (Alexandra BODIN – MRIP),  
Vu la délibération n° 2017-12-18-8-1 : Création du Pôle formation continue et approbation de ses statuts,

**ARRÊTE****Article 1 :**

L'arrêté n° 2016-585 du 29 septembre 2016 portant délégation de signature non financière à Alexandra Bodin, co-directrice par intérim de la maison de la réussite et de l'insertion professionnelle, est abrogé.

**Article 2 :**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 29 janvier 2018.

Le président  
Jean-Marc Ogier

---

**Arrêté n° 2018-22 du 29 janvier 2018 portant délégation de signature non financière  
(Pascal Génot- POI)**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu les statuts du Pôle orientation insertion,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Pascal Génot, directeur du Pôle orientation insertion de l'université de La Rochelle, pour signer dans son domaine de compétences au nom du président de l'université :

- > les conventions non financières relatives à l'accueil des lycéens dans le cadre des immersions individuelles,
- > les contrats individuels de formation avec les stagiaires,
- > les conventions de formation avec les entreprises ou collectivités, avec les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) et avec les organismes paritaires au titre du congé individuel de formation (OPACIF),
- > les conventions d'accompagnement pour la VAE,
- > les notifications des décisions de jury de VAE,
- > les attestations d'exonération des coûts de formation pour les stagiaires à titre individuel,
- > les attestations d'exonération des droits d'inscription pour les stagiaires à titre individuel,
- > les attestations d'inscription,
- > les attestations de présence,
- > les attestations d'entrée en formation,
- > les attestations de fin de formation,
- > pour les diplômes d'accès aux études universitaires (DAEU), les convocations aux examens, les relevés de notes, les attestations de réussite à l'examen,
- > les conventions de stage,
- > les transmissions ou demandes d'éléments de réponse.

**Article 2**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 29 janvier 2018.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2018-24 du 25 janvier 2018 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences, technologies, santé mention mathématiques et applications (MIX)****LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et D. 612-33 et suivants,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,  
Vu la circulaire n° 2015-0012 du 24 mars 2015 relative aux modalités d'élaboration et de délivrance des diplômes nationaux et de certains diplômes d'État par les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,  
Vu les propositions du directeur de la Faculté des Sciences et Technologies,

**ARRÊTE****Article 1**

Le jury des semestres 1 et 2 du master du domaine sciences, technologies, santé mention mathématiques et applications (MIX) est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

- Michel Berthier, professeur des universités, président,
- Catherine CHOQUET, professeur des universités,
- Frédéric TESTARD, maître de conférences,
- Laurent MASCARILLA, maître de conférences,
- Souleymane KADRI HAROUNA, maître de conférences.

Le jury qui délivrera, aux étudiants qui en font la demande, le titre de maîtrise du domaine sciences, technologies, santé mention mathématiques et applications (MIX) est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

- Michel Berthier, professeur des universités, président,
- Catherine CHOQUET, professeur des universités,
- Frédéric TESTARD, maître de conférences,
- Laurent MASCARILLA, maître de conférences,
- Souleymane KADRI HAROUNA, maître de conférences.

**Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

**Article 3**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 janvier 2018.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2018-33 du 25 janvier 2018 portant attribution de prix en nature dans le cadre du concours Cordées entrepreneuriat bac -5+5 du Pôle orientation insertion****LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'université,

Vu la délibération n° 2017-03-27-3-5 du conseil d'administration de l'université de La Rochelle en date du 27 mars 2017 portant délégation de compétences du conseil d'administration au président pour l'attribution de prix,

## ARRÊTE

### Article 1

Dans le cadre d'un appel à projet « Go & Cie » visant à sensibiliser les élèves du secondaire et les étudiants du supérieur à l'entrepreneuriat, le pôle orientation insertion de l'université de La Rochelle organise, pour la deuxième année consécutive, le concours « Cordées entrepreneuriat bac -5+5 ».

Le 14 mars 2018, au centre socio-culturel Le Pertuis de La Rochelle, deux groupes (collège Pierre Mendès France et lycée Saint-Exupéry d'un côté et collège Beauregard et lycée Vieljeux de l'autre) présenteront les actions menées contre le gaspillage alimentaire dans leurs cantines respectives.

À cette occasion, plusieurs prix seront remis :

- Prix Animation : récompensera la décoration, la musique, l'ambiance,
- Prix Cuisine : récompensera la qualité et l'originalité des plats confectionnés à partir de produits invendus,
- Prix Anti-gaspi : récompensera les actions menées dans les cantines et leur présentation,
- Prix Organisation : récompensera la bonne organisation des « services » lors des séances de travail et le jour J,
- Prix Convives : consistera au vote général attribué par le public présent,

Les bénéficiaires de ces prix sont les classes des établissements du secondaire ayant porté les projets lauréats, les élèves et les étudiants qui ont réalisé ces projets ainsi que les enseignants des collèges et lycées soutenant les projets.

### Article 2

Au titre du concours 2018, le pôle orientation insertion de l'université de La Rochelle a sélectionné des prix en nature pour un montant global de **4 000 euros**.

### Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 janvier 2018.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2018-34 du 25 janvier 2018 portant attribution de prix en nature dans le cadre du concours Cordées Doctorants du Pôle orientation insertion**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université,

Vu la délibération n° 2017-03-27-3-5 du conseil d'administration de l'université de La Rochelle en date du 27 mars 2017 portant délégation de compétences du conseil d'administration au président pour l'attribution de prix,

## ARRÊTE

### Article 1

Dans le cadre d'un appel à projet « Go & Cie » visant à sensibiliser les élèves du secondaire et les étudiants du supérieur à l'entrepreneuriat et à la culture de l'innovation, le pôle orientation insertion de l'université de La Rochelle organise les 8 et 9 février 2018, pour la deuxième année consécutive, le Hackathon Doctorants-Entreprises dont l'objectif est de mettre en relation des doctorants avec des entreprises locales.

Le 9 février 2018, au Work'in de La Rochelle, des entreprises locales soumettront un projet d'innovation ou une problématique technique aux doctorants, lesquels réaliseront, par équipe disciplinaire, un diagnostic complet et proposeront une solution en une journée .

À la fin de la journée, les différentes équipes présenteront leur résultat devant un jury composé de professionnels de l'université et de partenaires locaux.

### Article 2

Au titre du concours 2018, le pôle orientation insertion de l'université de La Rochelle a sélectionné des prix en nature pour un montant global de **485,10 euros** dont les bénéficiaires seront les doctorants inscrits au hackathon.

### Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 janvier 2018.

Le président  
Jean-Marc OGIER

